



# Elaboration du Programme régional de la forêt et du bois

**Groupe de travail – Session 2**  
Comité de préfiguration du Comité paritaire  
sylvo-cynégétique

5 juin 2018



# La démarche d'élaboration du PRFB

Le PRFB adapte à chaque région, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, les orientations et objectifs de la politique forestière du Programme national de la forêt et du bois pour une durée de 10 ans

## 4 groupes de travail :

GT Forêt - GT Bois - GT Services rendus et communication - GT Équilibre sylvo-cynégétique

Accompagnés par une «équipe-projet » : DRIAAF, CRIF, DRIEE et IAU (évaluation environnementale)

## Organisés en deux sessions de travail :

**11 et 19 avril 2018** : réflexions sur les enjeux et freins de la filière forêt-bois en Île-de-France afin de poser un diagnostic et des orientations partagés sur la filière

**29 mai et 5 juin 2018** : **définition d'un programme d'actions** à mettre en place pour le PRFB (objectifs, échéances, porteur et indicateur de suivi)

Présentation du projet de PRFB à la CRFB en automne (puis avis de l'Autorité environnementale et consultation du public)

➔ PRFB final soumis à la CRFB au printemps 2019

# Contexte réglementaire

## o Articles L113-2 et D113-13 du code forestier

### o Le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique est :

- Rattaché à la **Commission régionale de la forêt et du bois** (CRFB)
- **Co-présidé** par la Présidente du conseil régional et le Préfet de région
- Composé **paritairement** de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs (au max. 20 membres),
  - **Nommés par arrêté du préfet de région** (mandat de 5 ans, renouvelable une fois)
  - Ainsi que des **experts** invités en raison de leurs compétences (scientifiques/administratives)
- Une **commission administrative à caractère consultatif** :
  - En l'absence de règlement intérieur, son fonctionnement est codifié par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA)







# Rôle du comité paritaire

En concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), le comité :

- Etablit le **bilan des dégâts de gibier** recensés au cours de l'année écoulée
- Adopte, à la majorité des 2/3 de ses membres, un **programme d'actions** permettant de favoriser l'établissement un équilibre sylvo-cynégétique
  - Si cette majorité n'est pas atteinte, **le programme d'actions est élaboré et arrêté par le représentant de l'Etat** dans la région.
  - SDGC doivent être compatibles avec ce programme d'actions (*L425-1*)
- Est chargé de faire toute **proposition auprès de la CRFB pour atteindre et maintenir cet équilibre**, et rendre compte de son évolution



# Equilibre sylvo-cynégétique et PRFB

- **Projet du PRFB intègre l'équilibre sylvo-cynégétique via :**
  - Orientation stratégique 1 : **Gérer nos forêts de manière durable, dynamique et multifonctionnelle** (session 1 du GT)
  - Un catalogue d'actions pour favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées  
→ contributions de la session 2 du GT
  
- **Le comité paritaire se réunira ensuite chaque année pour :**
  - Établir le bilan des dégâts recensés, année n-1
  - Déterminer un programme d'actions à mener dans les secteurs les plus affectés, en lien avec les CDCFS



# Projet d'arrêté

## ○ Représentant les intérêts des forestiers :

<i>Instance</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>CRPF</b>	François de PONTON d'AMECOURT	Etienne de MAGNITOT
<b>Expert forestier</b>	François LEGRON	Patrick COSTAZ
<b>Union de la coopérative forestière</b>	Pierre-Olivier DREGE Cyril LE PICARD	François QUAGNEAUX Pierre DUCRAY
<b>FRANSYLVA</b>	Armand Ghislain de MAIGRET	Gérard ROUYER
<b>AEV</b>	Anne CABRIT	Philippe HELLEISEN Mathieu FRIMAT
<b>ONF</b>	Michel BEAL	Pierre-Edouard GUILLAIN

## ○ Représentant les intérêts des chasseurs :

<i>Instance</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France</b>	Benoît CHEVRON Thierry CLERC	Nicolas ROCH Philippe WAGUET
<b>FICIF</b>	Didier GAVENS Jean-Luc BARRAILLER	Ronan TABOUREL Denys de MAGNITOT
<b>FDC77</b>	Bruno MOLLOT Gérard FOURMENT	Jean-François Martinez Gérard Billard

## ○ Ainsi que des experts





# Retours sur la session 1 du GT

- Session 1 : **représentation non équilibrée chasseurs-forestiers**
- Forestiers et chasseurs ont **une responsabilité partagée et un intérêt commun** dans l'établissement/maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique
- Remontée des **informations de terrain insuffisante**
- Il faut disjoindre indemnisation et problématique sylvo-cynégétique
- Autant de situations que de territoires : **analyse territoriale** indispensable
- **Fréquentation des forêts et acceptation sociale** de la chasse peuvent limiter l'atteinte de l'équilibre (impossibilité de chasser)
- Politique actuelle se concentre trop sur les **enjeux agro-cynégétiques** (sanglier)
- Outils de diagnostic :
  - ICE : déjà bien mis en œuvre par les fédérations de chasse - nécessaires sur le long terme mais n'intègrent pas les dégâts sylvicoles
  - Focus important sur les parcelles en renouvellement
  - Dispositifs enclos/exclos : plutôt pour la sensibilisation



# Pistes d'actions et de réflexions

- **Identifier/localiser les massifs forestiers en état de déséquilibre et les espèces concernées**
- **Encourager le suivi de l'état d'équilibre forêt-gibier :**
  - Actionner/encourager au partage et à la remontée des informations de terrain
  - Etendre l'évaluation des dégâts de gibier aux différents stades d'exploitation d'un peuplement
  - Identifier des parcelles expérimentales pour suivre l'efficacité des mesures visant le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier
- **Améliorer le dialogue et la concertation entre les forestiers et les chasseurs**
  - Développer des conventions forestiers-chasseurs
  - Organiser des rencontres régulières, des visites sur le terrain etc.
- **En cas de situation compromise : faire évoluer les modes de chasse, périodes de chasse, types de prélèvements, minima etc.**





# Merci de votre attention

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques ou commentaires à l'adresse suivante :

**[prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)**